

A Torcy, le 20 mai 2022.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022 (Salle du Conseil de la Mairie de Torcy)

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Torcy, régulièrement convoqué, conformément aux articles L2121-7 et L2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Philippe PIGEAU, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS :

M. PIGEAU Philippe
Mme CANTIER Nadège
M. LANDRÉ Christian
Mme SARANDAO Gilda
M. BONNEAU Michel
Mme MUNOZ Marie-Thérèse
M. MAY Abdelkrim
M. MICHELOT Bernard
Mme LATTARD Monique
Mme GALLO Anne
Mme ALAIN Lucette
Mme BERESINA Jocelyne
Mme ROMERO-PORTRAT Manuela
Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS :

M. CAZIN Patrice à Mme CANTIER Nadège
M. DJEDDOU Rabah à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES :

M. FUCHET Roland
M. ERPATÉ Giovanni

ABSENTS :

M. LAMY Bernard
M. TAIEB BOUHANI Ali
Mme CASTANO Adeline
M. CHHIM Sovanavy
M. MOURON Pierre

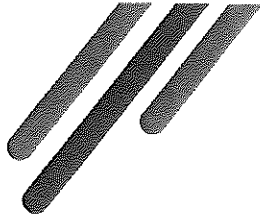
SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CANTIER Nadège

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux, relevé les absents, noté les pouvoirs, vérifié que le quorum est atteint, Monsieur Le Maire désigne le secrétaire de séance, Mme Nadège CANTIER. Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 28 mars 2022.

Mis au vote le compte-rendu de la séance du 28 mars 2022 est adopté à l'**UNANIMITÉ**.

1. DÉCISION(S) DU MAIRE.



Abordant l'ordre du jour, et sa première question, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations confiées par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite des crédits inscrits au budget 2022.

DÉCISION DU MAIRE N°DE/2022-008 : RÉVISION ANNUELLE DU LOYER DE L'AGENCE POSTALE DE TORCY

DÉCIDONS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le loyer annuel acquitté par La Poste est fixé, à compter du **1^{er} avril 2022**, au montant suivant :

$$16.604,68 \times \frac{\text{Indice ICC 3^{ème} trimestre 2021}}{\text{Indice ICC 3^{ème} trimestre 2020}} = 16.604,68 \times \frac{1.831,00}{1.764,25} = 17.232,91 \text{ €}$$

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à La Poste et transmise à M. le Sous-préfet d'AUTUN.

A l'issue de l'examen des rapports correspondants et débats, le **Conseil Municipal :**

2. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE CABINET MÉDICAL

Après en avoir délibéré : **PAR 14 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE : Mme Josette DESVIGNES – Mr Rabah DJEDDOU (pouvoir à Mme Josette DESVIGNES) :**

- **AUTORISE** la décision modificative suivante du budget annexe de l'exercice 2022 « Cabinet Médical » :

Section d'investissement :

Recettes – Chapitre 16 – Article 1641 Emprunt en euros	+ 200 000 €
Dépenses - Chapitre 23 – Article 2313 Constructions	+ 200 000 €

3. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) – CABINET MÉDICAL

Après en avoir délibéré : **PAR 14 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE : Mme Josette DESVIGNES – Mr Rabah DJEDDOU (pouvoir à Mme Josette DESVIGNES) :**

- **DÉCIDE** la création des autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessus modifiés.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°D/2022-033.

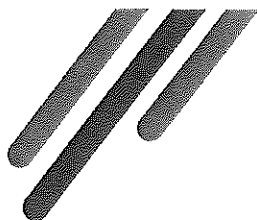
4. CONTRAT DE VILLE – APPEL À PROJETS 2022 – DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Après en avoir délibéré : **PAR 14 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE : Mme Josette DESVIGNES – Mr Rabah DJEDDOU (pouvoir à Mme Josette DESVIGNES) :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec le dossier présenté,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

5. CRÉATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET LE CCAS DE LA COMMUNE DE TORCY



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **PAR 14 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** : Mme Josette DESVIGNES – Mr Rabah DJEDDOU (pouvoir à Mme Josette DESVIGNES) :

- **DÉCIDE** la création d'un Comité Social Territorial commun (CST), compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS de Torcy - délibération concordante avec l'établissement public rattaché à la collectivité (CCAS) puisque l'effectif global concerné est au moins égal à 50 agents.

6. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 – FIXATION DU NOMBRE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL – MAINTIEN DU PARITARISME NUMÉRIQUE AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN – RECUEIL PAR LE COMITE TECHNIQUE COMMUN DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL – RECOURS AU VOTE ÉLECTRONIQUE

Après en avoir délibéré : **PAR 14 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** : Mme Josette DESVIGNES – Mr Rabah DJEDDOU (pouvoir à Mme Josette DESVIGNES) **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et un nombre égal de représentants suppléants),

- **DE MAINTENIR** le paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CST, de l'avis des représentants de la collectivité,

- **D'AUTORISER** le Président du Centre de Gestion de Saône et Loire à ester en justice avec éventuellement l'aide d'un avocat, pour tout litige lié aux élections professionnelles,

- **DE RECOURIR** au vote électronique, d'autant que le Centre de Gestion de Saône et Loire utilise le procédé pour les élections du personnel aux Commissions Administratives Paritaires catégorie A, B et C, où nous avons délibéré pour adhérer au groupement de commande pour la mise à disposition d'un logiciel permettant le scrutin par voie électronique.

7. CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ** :

- **D'ACCEPTER** la participation financière demandée par l'association 30 Millions d'Amis pour permettre la stérilisation de chats errants,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document en rapport,

- **DIT** que les dépenses résultant de l'application de cette convention seront inscrites au budget communal 2022, au compte 6288.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32.

Fait à TORCY, le 20 mai 2022.

LE SECRÉTAIRE,
Nadège CANTIER.

